



**740 - Aménagement de l'espace rural**

**Proposition de réévaluation des tarifs  
2017 des prestations assurées par le  
Laboratoire Départemental d'Analyses**

**Rapport n° CD/2016/165**

**Service Chef de file :**

L3 - Laboratoire Départemental d'Analyses

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider des tarifs 2017 des prestations assurées par le Laboratoire Départemental d'Analyses

Le Laboratoire Départemental d'Analyses du Bas-Rhin participe, dans le cadre de ses missions à la :

1. Protection de la santé animale :
  - au suivi sanitaire des élevages du département en termes de diagnostic des maladies réputées légalement contagieuses ;
  - au suivi des maladies à incidence économique ;
2. Protection de la santé publique :
  - au diagnostic des zoonoses ;
  - au diagnostic des pathogènes liés à la sécurité alimentaire ;
3. Protection de l'environnement, au contrôle des phyto pathogènes de quarantaine dans les produits végétaux et dans le contrôle de la qualité de l'air.

Pour mener à bien ses missions et pour faire face à la hausse des coûts de production, il est proposé au Conseil Départemental de décider de la réévaluation annuelle des tarifs des prestations du Laboratoire Départemental d'Analyses, en prenant en compte les étapes suivantes :

**ETAPE 1** : L'affectation des charges directes par secteur d'activité

Les charges directes sont liées au coût de fonctionnement qui tient compte du coût des consommables utilisés et du coût de la main d'œuvre.

**ETAPE 2** : La répartition des charges indirectes inhérentes aux secteurs supports

Les charges indirectes (loyer, consommation d'énergie, etc...) sont imputées après répartition du chiffre d'affaire du secteur d'activité concerné.

La comptabilité analytique mise en place pour le Laboratoire Départemental d'Analyses permet la prise en compte et la justification des coûts directs et indirects relatifs à chaque prestation.

Ainsi, la revalorisation du coût des prestations proposée est en moyenne de 3 % voire davantage pour certaines prestations afin de couvrir leur coût de revient. Ces tarifs servent également pour l'élaboration d'offres de prestations pour les nouveaux clients potentiels,

qu'ils soient publics ou privés. Les propositions de tarifs (hors taxes) pour 2017 sont présentées dans les tableaux annexés au présent rapport.

Enfin, il est proposé que ces tarifs s'appliquent au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et restent en vigueur jusqu'à la prochaine décision de réévaluation.

Le présent dispositif se fonde sur l'article L2215-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commission Attractivité a émis un avis favorable à cette proposition le 10 novembre 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver, conformément aux documents annexés au présent rapport, les tarifs (hors taxes) des prestations assurées par le Laboratoire Départemental d'Analyses à compter du 1er janvier 2017.*

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY